

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 juin 2024 à 20h, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 19/06/2024.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents: DENOUVION Victor, BELBEZE Isabelle, BRUGERE Thierry, ABOULGHAZI Naziha, GUERRERO Lionel, FEZZANI Soufia, LINARES François, DE CARVALHO Albertine, CARNEIRO Jean-Marc, BENCHARGUI Suzanne, BOUTRY Pascal, ROSSETTO Claudine, AUTECHAUD Eric, MILHORAT Claude, FARRET Corinne, ROQUES Patrick, BAHUT Cécile, CHIBLI Rachid, CHEMIN Marie-Ange, GOMEZ-GEIL Clémentine, GEROMEL Bastien, DEHAUMONT Elodie, BOURGEADE-DELMAS Lucas, MARTINS Emmanuel, GRIMAL Alexandre.

Étaient absents: MAUGRION Sophie

Avait donné pouvoir: COSTES-ROBLES Christelle à BAHUT Cécile, LAIGNELET Anne à ROQUES Patrick, BUSCATO Thierry à MARTINS Emmanuel.

M. Lucas BOURGEADE-DELMAS est élu secrétaire de séance.

Présents	: 25
Votants	: 28
Pour	: 28
Contre	:
Abstention	:

### **OBJET : DÉLIBÉRATION N° 2024-89 – AVENANT N°2 ENTRE TOULOUSE MÉTROPOLE, LA MISSION LOCALE -HAUTE-GARONNE ET LA VILLE DE SAINT-JORY RELATIF AU PROJET « 100 PERMIS »**

Madame BELBEZE, rapporteure, indique au Conseil Municipal que dans le but de permettre la mobilité des jeunes âgés de 17 à 25 ans et favoriser ainsi leur insertion professionnelle, la Ville de Saint-Jory souhaite renouveler l'action « 100 permis », projet porté par Toulouse Métropole en partenariat avec la Mission Locale Haute-Garonne.

Le présent avenant, a pour objet de prolonger la convention de partenariat « 100 permis » signée précédemment entre la Ville de Saint-Jory, Toulouse Métropole et la Mission Locale Haute-Garonne, pour faciliter l'accès au permis de conduire de jeunes Saint-Joryens répondant aux critères.

L'engagement pris par la Ville de Saint-Jory en signant cet avenant consiste d'une part, à participer financièrement au coût du permis de conduire à hauteur de 500 € par jeune et par permis (dans la limite de 3 permis) en contrepartie de l'immersion à effectuer par le jeune dans un service municipal et d'autre part, à participer aux instances de mise en œuvre et de suivi de l'action.

Il est proposé au Conseil Municipal l'approbation de l'avenant joint à conclure entre la ville de Saint-Jory, Toulouse Métropole, la mission locale Haute-Garonne et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**APPROUVE** l'avenant N° 2 entre Toulouse Métropole, la Mission Locale Haute-Garonne et la ville de Saint-Jory relatif à l'action « 100 permis ».

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.**


Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Publié le : 10 JUIL. 2024

  
Le Maire, Victor DENOUVION



  
Le secrétaire de séance, Lucas BOURGEADE-DELMAS

Accusé de réception en préfecture  
031-213104904-20240625-DELIB202489-DE  
Reçu le 09/07/2024

